

PROCES VERBAL

Conseil municipal du mardi 6 mai 2025 à 20h00

Présents : Mme JOUANNET Martine, Mme REBOUL SALZE Sophie, M. GATTONE Emmanuel, M. LEQUIN Didier, Mme COTTIN Véronique, M. NOUVELLE Philippe, Mme DELCOUR Petra, M. BAGUET André, M. LACHAUX Patrice, M. LESEGRETAIN Bernard, M. POURRIER Luc, Mme POMMES Kathy, Mme SLADE Judith, M. CHANEL Michel, Mme LENG-GOLLIET Amély,

Excusés : Mme MOSTEIRO Odile, M. FERRARI Antoine, Mme LACHAUX Laurie,

Procurations : Mme MOSTEIRO Odile à Mme COTTIN Véronique, M. FERRARI Antoine à M. POURRIER LUC, Madame LACHAUX Laurie à Mme LENG-GOLLIET Amély

Absent : M. DU BOIS Jérôme

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} avril 2025

FINANCES

Point n°1 : Factures et engagements

Point n°2 : Attributions de subventions aux associations à vocations sociales

Point n°3 : Attribution d'une subvention pour l'amicale des sapeurs-pompiers

Point n°4 : Participation financière pour le voyage scolaire 2025 organisé par l'école des Chardons Bleus

ADMINISTRATION GENERALE

Point n°5 : Convention de gestion en flux avec le bailleur 3F Immobilière

ENFANCE ET JEUNESSE

Point n° 6 : Règlement de la restauration scolaire rentrée 2025

Point n° 7 : Tarifs de la restauration scolaire 2025

TRAVAUX-FORET-SECURITE

Point n° 8 : Approbation d'un devis pour des travaux de réfection de la salle des fêtes.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point n° 9 : Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point n° 10 : Travaux de la commission - Solidarité CCAS

INTERCOMMUNALITE

INFORMATIONS DIVERSES

Ouverture de séance à 20h05.

Madame la Maire propose d'ajouter l'attribution d'une subvention à l'association du ski club au point n°3 et propose de retirer le point n°5 qui sera présenté lors d'une prochaine séance. Pas d'objections.

Madame Petra DELCOUR est nommée secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du conseil du 1^{er} avril 2025

Approuvé à l'unanimité.

FINANCES

Point n°1 Factures et engagements (annexes)

Pas de remarques

Point N°2 Attributions de subventions aux associations à vocations sociales

Madame Cottin fait part aux conseillers municipaux que la dernière commission du CCAS s'est réunie le 14 avril et a étudié les dossiers de demandes de subventions et propose les montants suivants :

20h08 arrivée de Monsieur Chanel

- L'Equipe d'entraide : 350 € (dons divers de mobilier et autres).
- L'Amicale Hôpital de Tougin : 500 €. Association qui s'occupe de l'animation pour les personnes âgées.
- France Adot 01 : 200 €. Association de don d'organes.
- La Banque alimentaire : 100 €.

Pour répondre aux besoins d'achats de denrées de leurs épiceries solidaires, un soutien de 500€ chacun a été apporté aux Restos du Cœur et à la Croix-Rouge sous forme de deux bons d'achat chez Intermarché.

Madame la Maire précise que ces deux dernières attributions ne nécessitent de délibération du conseil mais du CCAS, c'est une information.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité :

DECIDENT l'attribution des subventions à vocations sociales indiquées ci-dessus.

DISENT que les crédits sont prévus au budget 2025

Point N°3 Attribution d'une subvention pour l'Amicale des sapeurs-pompiers et le Ski Club

Monsieur Lequin présente aux membres du conseil les deux dossiers de demandes de subventions reçues :

- L'Amicale des sapeurs-pompiers sollicite un montant de 2700€
- Le Ski Club sollicite un montant de 3500€.

Il manque à ce jour le dossier du Sou des écoles. Madame Delcour explique que la présidente de l'association a présenté ses excuses pour le retard de l'envoi du dossier. Tous les bénévoles sont en activité professionnelle et manquent parfois de temps pour rendre les dossiers dans les délais.

Madame Cottin a interrogé Monsieur Lequin sur la nature des activités de l'Amicale des sapeurs-pompiers. Monsieur Lequin a précisé que l'association rassemble les anciens membres ainsi que les actifs. Ils organisent des événements conviviaux tels que des voyages, un arbre de Noël, la vente de calendriers et un concours de belote. Monsieur Chanel ajoute que la subvention sert également pour de l'acquisition de matériel. Madame la maire ajoute qu'une contribution financière est également apportée aux Jeunes Sapeurs-Pompier à hauteur de 100€ par jeune.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 2700 € à l'Amicale des Sapeurs-pompier.

D'APPROUVER le versement d'une subvention d'un montant de 3500 € au Ski Club de Crozet.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la commune.

20h15 : arrivée de monsieur LACHAUX.

Point N°4 Participation financière pour le voyage scolaire 2025 organisé par l'école des Chardons Bleus

Madame la maire propose aux membres du conseil municipal de participer financièrement à l'organisation du voyage scolaire des enfants de l'école de Crozet à hauteur de 80€ par enfant. Cette année, 98 enfants du CE2 au CM2 partiront en Auvergne la première semaine du mois de juin prochain.

Madame Cottin ajoute que les enfants séjourneront dans un centre de vacances dans la chaîne des Puy dans le Massif Central. Beaucoup de sorties autour de la nature sont prévues. Madame la maire ajoute que le CCAS peut venir en aide financièrement aux familles en difficultés.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER le versement de 80€ par enfant à la coopérative scolaire.

DE DIRE que les crédits sont inscrits au budget 2025 de la commune.

ADMINISTRATION GENERALE

Point N°5 Convention de gestion en flux avec le bailleur 3F Immobilière (Annexe)

Point retiré.

ENFANCE ET JEUNESSE

Point N°6 Règlement de la restauration scolaire rentrée 2025 (Annexe)

Madame la maire fait part aux membres du conseil que le règlement de la restauration scolaire a été revu pour apporter des modifications plus précises et plus cadrées sur divers points tels que les paiements, les entrées tardives à l'école, l'ajout d'une charte de bonne conduite...

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ADOPTER le nouveau règlement intérieur de la restauration scolaire annexé à la présente à compter de la rentrée scolaire 2025-2026.

Point N°7 Tarifs de la restauration scolaire (Annexe)

Faisant suite à l'adoption du règlement de la restauration scolaire, il est proposé aux membres du conseil d'adopter les tarifs de la restauration scolaire comme indiqués ci-dessous à partir de la rentrée scolaire 2025-2026.

Madame la maire précise qu'il s'agit d'un réajustement et d'une mise à jour des tarifs votés l'an dernier.

REPAS									
Quotient familial	Barème	Abonnement 1 jour		Abonnement 2 jours		Abonnement 3 jours		Abonnement 4 jours	
		Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle
De 0 à 749	A	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €	1,00 €
De 750 à 949	B	6,05 €	5,94 €	5,94 €	5,83 €	5,83 €	5,72 €	5,72 €	5,61 €
De 950 à 1499	C	7,15 €	7,04 €	7,04 €	6,93 €	6,93 €	6,82 €	6,82 €	6,71 €
+ de 1500	D	7,37 €	7,26 €	7,26 €	7,15 €	7,15 €	7,04 €	7,04 €	6,93 €

PAI									
Quotient familial	Barème	PAI 1 jour		PAI 2 jours		PAI 3 jours		PAI 4 jours	
		Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle
De 0 à 749	A	1,50€	1,45€	1,45€	1,40€	1,40€	1,35€	1,35€	1,30€
De 750 à 949	B	2,75€	2,70€	2,70€	2,65€	2,65€	2,60€	2,60€	2,55€
De 950 à 1499	C	3,25€	3,20€	3,20€	3,15€	3,15€	3,10€	3,10€	3,05€
+ de 1500	D	3,35€	3,30€	3,30€	3,25€	3,25€	3,20€	3,20€	3,15€

Quotient familial	Barème	Repas exceptionnel		Repas exceptionnel PAI	
		Primaire	Maternelle	Primaire	Maternelle
De 0 à 749	A	3,50 €	3,40 €	1.45€	1.40€
De 750 à 949	B	6,60 €	6.49 €	2.70€	2.65€
De 950 à 1499	C	7,70 €	7.59 €	3.20€	3.15€
+ de 1500	D	7,92 €	7.81 €	3.30€	3.25€

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'ADOPTER les tarifs de la restauration scolaire à partir de la rentrée scolaire 2025.

TRAVAUX – FORET – SECURITE

Point N° 8 Approbation d'un devis pour des travaux de réfection à la salle des fêtes

Madame la maire expose aux membres du conseil que faisant suite au diagnostic réalisé par le SIEA, il est préconisé de réaliser des travaux d'isolation de la salle des fêtes. Ces travaux concernent également la sécurisation des revêtements intérieur.

Les travaux auront lieu de janvier à mars 2026. La salle des fêtes devrait être réouverte pour les élections municipales. Madame la maire rappelle que le conseil municipal est obligé de délibérer pour les devis de plus de 50 000€.

Deux devis ont été demandés à des entreprises. L'entreprise K.RENOV propose un devis à hauteur de 93 861€ HT et l'entreprise EL ALIA CONSTRUCTION un devis pour un montant de 109 910€ HT.

Il est soulevé que le devis de l'entreprise K.RENOV ne présente pas de TVA. L'entreprise est en auto-entrepreneuriat ce qui expliquerait la non-application de la TVA. Les seuils d'application de la TVA vont être vérifiés.

Les membres du Conseil municipal, à l'unanimité décident :

D'APPROUVER le devis de l'entreprise K.RENOV pour un montant de 93 861 € HT

D'AUTORISER Madame la Maire à signer le devis.

URBANISME / DEVELOPPEMENT DURABLE

Point N°9 Autorisations d'urbanisme et compte-rendu de la commission

Madame REBOUL SALZE présente les autorisations d'urbanisme.

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Nature des travaux	Date décision	Décision
DP00113525 B0004	07/02/25	ROSERES Victor-Alexis	112 rue du Jura	Réfection/reconstruction à l'identique d'un mur de clôture dégradé et en partie démol.	26/03/25	Accord avec prescriptions
DP00113525 B0005	21/02/25	PINTO Claudia	5 impasse Rollin	Clôture	19/04/25	Accord tacite
DP00113525 B0006	26/02/25	ESCASSUT Guillaume	205 chemin des Chênes	Remise en état et mise en lasure du bardage et poutres couleur chêne moyen.	18/04/25	Accord tacite
DP00113525 B0007	06/03/25	LEVRAT Cyril	46 impasse du Pré Burtin	Installation de 15 panneaux photovoltaïques	06/04/25	Accord tacite
DP00113525 B0008	14/03/25	COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU PAYS DE GEX - M. DUNAND Patrice	Le Pied du Mont	Pour finaliser le sentier de randonnée menant aux hauteurs de CROZET, une passerelle le long du talus du parking sera installée. Cette structure permettra de signaler visuellement le point de départ de la randonnée.	04/04/25	Accord
DP00113525 B0009	17/03/25	CHALLIER Emmanuel	65 route de la Télécabine	Dans l'optique d'aménager une entrée sur le côté de la maison, souhait d'enlever la terre qui se situe de ce côté là. La profondeur maximum est de 0,8 M. Le terrain étant naturellement en pente, la pente naturelle sera rattrapée.	17/04/25	Accord tacite
DP00113525 B0010	17/03/25	CHAUDIER Rémi	354 rue du Jura	Division dans le but de détacher 1 lot à bâtir de 460 M².	10/04/25	Accord avec prescriptions
DP00113525 B0011	17/03/25	SASU PHOTO ECOLOGIE - M. HOSSEM Rahmouni	58 chemin des Nants	Installation de 12 panneaux photovoltaïques en sur imposition d'une puissance de 6000 wc pour une autoconsommation.	31/03/25	Refus
DP00113525 B0013	20/03/25	MERMET Marie	59 impasse des Gentianes - Avouzon	Installation d'un bloc de climatisation en façade Sud-Ouest, non visible depuis l'espace public.	20/04/25	Accord tacite
DP00113525 B0014	24/03/25	SCHMITT Pascal	107 impasse des Genêts	Installation d'une pergola de 9 M²	24/04/25	Accord tacite
DP00113525 B0016	03/04/25	SAS ENERGYMOOV - M. TÄCHL Vincent	271 route d'Avouzon	Installation de panneaux photovoltaïques	03/05/25	Accord tacite
DP00113525 B0017	04/04/25	PIEYRE David	64 impasse de la Ferme d'Avouzon - Avouzon	Pose de 8 panneaux photovoltaïques sur le toit en surimposition.	04/05/25	Accord tacite
PC00113522 B0004M05	04/02/25	ZEDGINIDZE Ilia	Rue du Jura	Modification hauteur toiture appentis rue du Jura. Modification local technique façade jardin. Modification des ouvertures en façades et en toiture.	25/03/25	Accord avec prescriptions
PC00113524 B0020	01/10/24	SAS OBJECTIF PIERRE - M. CORIAT Robert	205 route de la Télécabine	Permis de Construire valant division parcellaire : - Démolition d'une maison individuelle. - Construction de 7 logements en R+1+combles : 4 maisons individuelles et un bâtiment intermédiaire de 3 logements dont 1 logement locatif social et 2 logements en accession intermédiaire à prix maîtrisé. - Création de 16 places de stationnement.	08/04/25	FAVORABLE AVEC RESERVE
PC00113524 B0024M01	26/03/25	DJENIDI Badis et NEYROUD Caroline	Chemin du Quart	Changement de numéros de parcelles : Anciens numéros : 662/665/668 Nouveaux numéros : 673/677/674	09/04/25	Accord avec prescriptions

Madame Reboul Salze fait part aux membres de l'assemblée que lors de la réunion d'avril, la commission a entamé la réflexion sur la révision du PLUiH qui porte sur l'ajustement des zonages, en tenant compte des demandes des particuliers et des emplacements réservés. Madame la maire précise que l'objectif est de définir le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) d'ici fin 2025, avant une pause due aux élections municipales de 2026, et que le travail reprendra ensuite pour définir précisément la cartographie et le règlement.

La discussion actuelle concerne les orientations générales, avec une volonté affirmée de préserver l'esprit village de Crozet et de limiter les constructions durant ce mandat. Une réflexion est en cours concernant le cœur de village (salle des fêtes, mobilités douces et emplacements réservés), dans l'optique de ne pas accroître la taille de la commune.

Monsieur Nouvelle s'interroge sur la pérennité de ces engagements pour la prochaine équipe municipale. Madame la maire a confirmé que l'horizon de fin 2025 les engagera. Elle a ajouté que la révision actuelle ne repart pas de zéro, mais se concentre sur la mise à jour de points spécifiques définis en 2018-2019, avec la conservation de nombreux éléments et la modification d'autres. Madame Reboul Salze a jugé le calendrier cohérent, tout en rappelant qu'il s'agit d'orientations. Elle a illustré cela en mentionnant que le déclassement de certaines parcelles avait été justifié par la protection de l'esprit village dans le PADD, et que le PLUiH, devenu exécutoire en juillet 2020 avec l'arrivée de la nouvelle équipe municipale, avait nécessité de s'approprier à la fois l'ancien PLU et le nouveau PLUiH.

Monsieur Lesegetrain estime que les habitants de Crozet sont majoritairement favorables au maintien de l'esprit de village.

Concernant le projet photovoltaïque pour les bâtiments de l'école, Monsieur Gattone informe qu'une rencontre a eu lieu avec EDF. Une proposition avec différentes options a été faite mais d'autres devis sont en attente. Madame Reboul Salze précise que serait la commune qui investirait dans une installation d'autoconsommation individuelle, mutualisant la production entre la salle des fêtes, l'école et les locaux de loisirs. Monsieur Nouvelle demande si la gestion du surplus de production serait revendue ? Monsieur Gattone confirme et précise que le contrat serait d'une durée de vingt ans.

COMMISSIONS MUNICIPALES

Point N°10 Travaux des commissions

Solidarité-CCAS :

Madame Cottin annonce le prochain spectacle pour les familles « Ptit Déj » du Centre Socio Culturel des Libellules qui aura lieu le 7 décembre à la salle des fêtes.

La date du 7 décembre a été retenue également pour le repas de fin d'année des aînés.

INTERCOMMUNALITE

Monsieur Nouvelle fait part du challenge national « Mai en vélo » qui se déroule également sur le Pays de Gex. Chaque territoire ; commune ou EPCI peut participer. Le maire de la commune de Versonnex propose des balades qui passeront par Crozet et qui suivront la voie verte.

INFORMATIONS DIVERSES

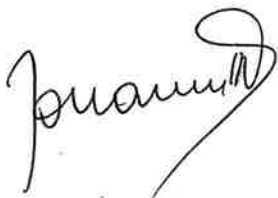
Cérémonie du 8 mai aura lieu à 11h30 et sera suivie du verre de l'amitié.

Prochain conseil municipal : mardi 10 juin 2025

Fin de conseil à 21h00.

Crozet, le 10 juin 2025

Madame Martine Jouannet
Maire



Le secrétaire de séance

